Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 27 septembre 2022, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question 2), IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOUVART Guy, BRAND Hervé, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, DUPONT Yves, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, DE CARRION Alain donne procuration à IDZIAK Ludovic (à partir de la question 3), DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMEZ Philippe, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Lélio, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HOCQ René donne procuration à GAROT Line, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à CLAIRET Dany, TASSEZ Thierry donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERRIER Philibert, EDOUARD Eric, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HERBAUT Jacques, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Madame DEBUSNE Emmanuelle est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N°2022/BC081

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
27 septembre 2022

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET TRANSITION NUMERIQUE

APPEL A PROJET « APPUI AUX CONTRATS DE BRANCHES » – DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE PORTANT SUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT DE VALORISATION DES METIERS DU BTP

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Portés par la région Hauts-de-France, les « Contrats de branches » constituent la déclinaison opérationnelle conjointe, sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques, du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II) et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ils définissent des orientations communes et prioritaires et posent un certain nombre d'engagements concrets et mutualisant pour les différents partenaires associés : les fédérations, les branches, la Région, l'Etat et ses différents services (Pôle Emploi, DIRECCTE, Rectorat).

Depuis leur adoption le 14 décembre 2018, un travail partenarial de proximité a permis la mise en œuvre de ces 13 contrats de branches. Au travers de l'appel à projet « Appui aux contrats de branches », la Région souhaite amplifier l'accompagnement de ces travaux partenariaux afin de poursuivre les actions engagées et répondre aux nouvelles problématiques identifiées.

Les projets seront administrés et mis en œuvre par les porteurs qui pourront en assurer le cofinancement. Cet accompagnement portera sur les quatre volets suivants :

- Volet 1 : l'appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques emploi-formation et de leurs besoins,
- Volet 2 : l'accompagnement des dirigeants d'entreprise sur les leviers du développement économique, de l'emploi et de la formation,
- Volet 3 : l'accompagnement des hubs emploi-formation, (organisation, à l'échelle des territoires ou à l'échelle régionale, d'événements portant simultanément sur l'emploi, la formation, l'attractivité des métiers et les échanges de bonnes pratiques emploi/formation
- Volet 4 : l'information et la formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques.

La Communauté d'agglomération, dans le cadre de sa politique de Développement économique, et plus particulièrement, dans le cadre de sa feuille de route Emploi, s'est notamment fixé comme objectifs de favoriser la lisibilité de l'offre emploi formation du territoire et d'agir pour les entreprises et les actifs en menant des plans d'actions sectoriels permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi. A ce titre il apparaît nécessaire de travailler à l'attractivité de certains secteurs d'activité et métiers. C'est le cas du secteur du BTP qui présente de réelles perspectives d'emploi et de formation.

Au regard des objectifs des quatre volets, la candidature de la Communauté d'Agglomération porterait donc sur le volet 3 « L'accompagnement des hubs emploi-formation », et plus particulièrement sur la valorisation du secteur des BTP autour des trois enjeux suivants : faire découvrir, recruter et professionnaliser. Notre projet s'appuiera sur La collaboration et la synergie entre les acteurs du territoire. Notre ambition est de réunir sur un événement l'eco-système du BTP, l'ensemble des partenaires Emploi-Formation du territoire et des professionnels (actifs et employeurs), et cela dans l'objectif de proposer un événement coconstruit.

La candidature permettrait d'obtenir une subvention de 80% du coût global du projet, dans la limite de 50 000 euros.

Le montant du projet s'élève à 62 500 euros.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de candidater à l'appel à projet « Appui aux contrats de branches », en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 50 000 euros et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de candidater à l'appel à projet « Appui aux contrats de branches », en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 50 000 euros

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

BOSSART Steve

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 28 SEP. 2022

Et de la publication le : 12 OCT. 2022
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

BOSSART Steve

PROGRAMME APPUI AUX CONTRATS DE BRANCHES

DEMANDE DE SUBVENTION

Titre du projet : **BATI TON PROJET** : **EVENEMENT DE VALORISATION DES METIERS BTP**

Structure porteuse : : Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Secteur(s) d'activité(s) concerné(s) : CONSTRUCTION : Construction de bâtiments, Génie civil, Travaux de construction spécialisés

Code(s) NAF : code 41, 42 et 43

Contrat de branche de rattachement : Bâtiment et Travaux Publics

L'objet de ce programme Appui aux contrats de branches est de permettre d'amplifier l'accompagnement des travaux partenariaux des contrats de branches afin de poursuivre les actions engagées et répondre aux nouvelles problématiques identifiées.

Volet dans lequel s'inscrit le projet : *(cochez la case correspondante)*

- ☐ Appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques emploi-formation et de leurs besoins
- ☐ Accompagnement des dirigeants d'entreprise sur les leviers du développement économique, de l'emploi et de la formation
- ☐ Accompagnement des hubs emploi-formation
- ☐ Information et formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques

Dossier à faire parvenir par mail à votre correspondant Région contrat de branches

OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation **(SRDE-II)** inscrit une vision large, ambitieuse et tournée vers l'avenir au service des entreprises et des salariés des Hauts-de-France uniformément sur les territoires régionaux et à l'international. Y sont intégrés de nouvelles aides pour les entreprises, des outils d'accompagnement et des réponses sur-mesure de financement pour agir, très concrètement, en faveur des acteurs de l'économie régionale, selon 5 dynamiques :

- La Région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle
- Euro-HUB : faire de la Région la plaque tournante du commerce européen
- Welcome EU : l'excellence universitaire et tertiaire fait rayonner les Hauts-de-France en Europe
- Génération S : notre filière santé au service de la Silver Économie
- Créa-HDF : notre Région est attractive !

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles **(CPRDFOP)** a pour objet de fixer le cadre partenarial pour :

- l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications
- la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.

Il définit les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation, ainsi que sur le déploiement des filières de formation professionnelle initiale et continue, en tenant compte des filières professionnelles et des métiers émergents.

Les formations sanitaires et sociales relèvent d'une compétence légale des Régions principalement inscrite dans la loi du 13 Août 2004. La politique des formations sanitaires et sociales se situe en transversalité de toutes les politiques de formation régionales. Outil d'exercice de la compétence régionale, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (**SRFSS**) constitue un levier important en période de mutations du secteur et des emplois qui ont à répondre au double défi démographique lié au vieillissement de la population et au maintien d'un excellent taux de natalité, mais aussi aux enjeux sociaux et de santé publique propres aux territoires en reconversion industrielle.

Les « Contrats de branches » constituent la déclinaison opérationnelle conjointe de ces plans stratégiques sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques. Au nombre de 13, ils définissent des orientations communes et prioritaires et posent un certain nombre d'engagements concrets et mutualisant pour leur réalisation les outils et les moyens des différents partenaires associés : les fédérations, les branches, la Région, l'Etat et ses différents services (Pôle Emploi, DIRRECTE, Rectorat).

Ils identifient les modalités les plus adaptées pour répondre aux besoins des entreprises, des porteurs de projets et des publics, et pour tendre à l'équilibre entre les territoires au sein d'un nouveau périmètre régional qui se réinvente, dans le respect des nouveaux enjeux et des nouvelles compétences posées par les évolutions récentes du cadre législatif et réglementaire relatif à la formation et à l'orientation professionnelles, à travers la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et ses différents décrets d'application.

Depuis leur adoption par l'assemblée délibérante le 14 décembre 2018, un travail partenarial de proximité a permis la mise en œuvre de ces 13 contrats de branches. Celui-ci s'est traduit par une mobilisation constatée de tous les acteurs au travers notamment de 14 comités de pilotage, 15 comités techniques, 40 réunions de travail dans le cadre des hubs emploi-formation, 6 événements. Des avancées importantes ont été faites sur une grande majorité des 200 fiches engagements et de nouveaux projets ont été identifiés.

Fort de cette expérience, il apparaît opportun d'amplifier l'accompagnement de ces travaux partenariaux afin de poursuivre les actions engagées et répondre aux nouvelles problématiques identifiées. Cet accompagnement portera sur les quatre volets suivants. Ces 4 volets sont détaillés dans le cadre d'intervention présenté en annexe 6.

- Volet 1 : l'appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques emploi-formation et de leurs besoins,

- Volet 2 : l'accompagnement des dirigeants d'entreprise sur les leviers du développement économique, de l'emploi et de la formation,
- Volet 3 : l'accompagnement des hubs emploi-formation,
- Volet 4 : l'information et la formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques.

CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

1. CIBLAGE DES SECTEURS D'ACTIVITES PRIORITAIRES

- Secteurs identifiés dans le cadre des contrats de branches,
- Secteurs confrontés à des difficultés d'attractivité, de recrutement ou liées à des mutations économiques.

Les démarches inter-sectorielles seront prioritaires.

2. PORTEURS DE PROJETS

Les projets pourront être portés par les acteurs suivants :

- Branches professionnelles,
- Fédérations professionnelles,
- OPCO,
- Groupements d'entreprises (GEIQ…),
- Chambres consulaires,
- Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ), selon leur statut,
- Observatoires de branches,

et tout autre opérateur susceptible de porter un projet répondant aux objectifs précités et dans le respect de la réglementation relative aux aides d'Etat.

3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le projet devra privilégier une approche collective (projet relatif à une branche ou interbranches, à un territoire ou un ensemble d'entreprises partageant les mêmes enjeux).

Le projet devra bénéficier aux entreprises et aux actifs situés sur le territoire des Hauts-de-France. Une attention particulière sera portée pour les territoires faisant l'objet d'un contrat de territoire, des territoires d'industries et/ou des projets structurants régionaux (ERBM, CSNE…).

Le projet devra s'inscrire dans le cadre des engagements et actions négociés dans les treize contrats de branches.

MODALITES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

1. RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE GENERAL DE LA SUBVENTION

La subvention est une contribution financière de la personne publique (l'administration) à une opération justifiée par l'intérêt général, initiée et menée par un tiers. La notion d'initiative implique l'impulsion, la conception et la définition du projet. La subvention se distingue donc du marché qui est un contrat à titre onéreux pour répondre aux propres besoins de l'administration ou aux besoins de l'administration pour des tiers. *(Circulaire du 3 août 2006 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. JO du 4 août 2006)*

2. LE CADRE PARTICULIER DE LA SUBVENTION REGIONALE

Peuvent faire l'objet d'une subvention toute opération ou tout projet s'inscrivant dans le cadre d'intervention du Programme APPUI AUX CONTRATS DE BRANCHES (annexe 4). Celui-ci définit les critères d'éligibilité de projets à la subvention ainsi que les conditions dans lesquelles la Région apporte son soutien.

3. LA SELECTION DES DOSSIERS

Le processus de sélection s'effectuera en deux temps :

- un comité de sélection régional évaluera collégialement chaque dossier reçu et décidera de retenir ou non le projet ; à cette occasion, la Région Hauts-de-France pourra solliciter une présentation par le porteur,
- chaque dossier sélectionné sera présenté à l'Assemblée délibérante.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

La demande de subvention pour chaque projet se fait à partir d'un dossier comprenant :

- ☐ une **lettre de candidature** signée par le représentant légal de la structure candidate ou par une personne dûment habilitée (courrier de demande de subvention),
- ☐ la délégation de signature le cas échéant
- ☐ la **fiche d'identification de la structure** (annexe 1)
- ☐ une **note descriptive du projet**, en référence au cadre d'intervention, sur la base des éléments demandés dans le présent dossier de demande de subvention
- ☐ le **budget détaillé du projet** (annexe 5) faisant apparaître les **co-financements**.

En cas de consortium, les pièces complémentaires suivantes sont attendues :

- ☐ une **lettre d'engagement** ou de manifestation d'intérêt à l'égard du projet de la part de chaque partenaire
- ☐ l'**accord de consortium signé** (ou projet d'accord)

Autres **pièces administratives et comptables** à joindre impérativement au dossier de candidature :

- ☐ un document attestant de l'**existence juridique du demandeur** (publication au Journal Officiel de la République Française, déclaration de création en Préfecture, extrait Kbis, inscription au RCS etc.)
- ☐ les **statuts juridiques** à jour
- ☐ la **liste des membres** de l'organe de pilotage de la structure (Conseil d'administration etc.)
- ☐ la **copie de la décision** de l'organe de pilotage autorisant l'opération et sollicitant une subvention régionale

- ☐ une **attestation de régime fiscal** dûment complétée, datée et signée (voir annexe 2)
- ☐ une attestation sur l'honneur relative à la **satisfaction des obligations fiscales et sociales** dûment complétée, datée et signée (annexe 3)
- ☐ un **relevé d'identité bancaire** (RIB, RIP, RICE)
- ☐ les **comptes** (bilan, compte de résultat, annexes) approuvés du dernier exercice comptable clôturé et rapports d'activités des deux années précédant la demande de subvention
- ☐ la **charte de laïcité**, pour les associations (annexe 4)

➔ **Seuls les dossiers complets feront l'objet d'une instruction.**

VOLET 3 : ACCOMPAGNEMENT DES HUBS EMPLOI-FORMATION

A- Rappel des objectifs

Le projet doit avoir pour objectif d'organiser, à l'échelle des territoires ou à l'échelle régionale, des événements portant simultanément sur l'emploi, la formation, l'attractivité des métiers et les échanges de bonnes pratiques emploi/formation, et auront vocation à favoriser les articulations entre les acteurs de l'économie, de la formation/orientation et de l'innovation.

Ces événements pourront se dérouler sur un ou plusieurs territoires de la région, simultanément ou non, dans une logique d'irrigation progressive de l'ensemble des territoires des Hauts-de-France.

Ils devront comporter différents champs d'animation parmi lesquels :

- démonstrateurs de métiers,
- rapprochement avec l'offre de formation,
- rapprochement avec les entreprises,
- conférences et témoignages d'acteurs.

B- Rappel des dépenses éligibles et des modalités de prise en charge par la Région

Les dépenses éligibles sont notamment :

- les coûts liés à la phase de préparation de l'événement (prestation externe) en collaboration étroite avec les partenaires emploi-formation notamment,
- les coûts liés à la communication préalable à l'événement : élaboration et diffusion de supports papier (prestation externe), frais de communication via les médias (sites web, radios, journaux),
- les coûts liés à l'organisation logistique de l'événement : location de salle, de matériel, prestation d'accueil, prestation de sécurité, acheminement du public,
- les coûts liés aux interventions d'experts (conférenciers, animateurs, professionnels),
- les coûts liés à l'évaluation de l'événement et de ses impacts en termes économiques, d'emploi et de formation (prestation externe). .

La Région cofinancera chaque opération à hauteur de 80 % du coût global, dans la limite de 50 000 €.

C- Description du projet

La note descriptive du projet, de 10 pages maximum, devra impérativement répondre aux rubriques suivantes, selon le même ordre.

NB : il vous est possible d'utiliser ce support pour présenter votre projet.

1 - ANALYSES PREALABLES

1.1 - Veuillez EXPOSER **les constats** auxquels vous êtes confrontés et qui ont présidé à votre volonté de déposer un projet en lien avec la dynamique des contrats de branches *(c'est-à-dire, d'apporter une amélioration et/ou une transformation tangible) : problèmes rencontrés – difficultés de mise en œuvre – efficacité insuffisante etc…*
Décrivez la situation en précisant si la problématique a fait l'objet d'échanges en **comité de pilotage** du contrat de branches.
Valoriser le cas échéant le caractère **inter-sectoriel** de la/des problématique(s) (au sein du même contrat de branches ou avec d'autres contrats de branches).

Différentes études montrent aujourd'hui que le secteur du BTP connait une forte reprise en termes de croissance économique, de recrutement et d'activité. Au niveau régional, et local, on note néanmoins une baisse du nombre d'actifs alors même que de grands chantiers tels que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le canal Seine-Nord Europe, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, couplés aux engagements de l'Etat sur la rénovation énergique et durable des bâtiments vont encore accroitre la dynamique économique de ce secteur.
Parallèlement à cette dynamique, sur notre territoire, nous notons depuis plusieurs années, et cela a été renforcé par la crise sanitaire, que les jeunes et les demandeurs d'emploi s'éloignent des métiers manuels, et particulièrement des métiers du bâtiment et des travaux publics. Cela se traduit par de nombreuses offres d'emploi, (alternance, CDI, CDD…) qui restent non pourvues faute de candidatures, et ce malgré des pré-requis employeurs très faibles, des alertes régulières des centres de formation spécialisés dans le bâtiment et les TP qui sont obligés de décaler les démarrages voir annuler les formations. A ces constats, s'ajoutent les échanges réguliers avec les branches et les professionnels de ce secteur qui font état de ces difficultés au quotidien dans la gestion de leur entreprise et s'inquiètent du vieillissement de leurs salariés dont ils aimeraient pouvoir transmettre les savoirs.
Développement économique, baisse de l'attractivité des métiers, diminution et vieillissement des actifs sont autant de constats qui nous ont conduit à engager une dynamique partenariale autour de l'emploi et de la formation dans le secteur du BTP.
Le 3 juin 2022, s'est tenu un premier comité de pilotage dont l'objectif était de partager ces constats et de faire un état des lieux des actions engagées par les partenaires en matière d'emploi et de formation. 17 partenaires ont répondu présents dont le PLIE, le Conseil Départemental du 62, La Mission Locale de l'Artois, La DDETS 62, la Région (Proch'Orientation et la DFP), l'IUT, le Lycée des travaux publics, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, Constructys, CORIF, ACTO.

1.2 - Veuillez INDIQUER quelles sont, selon vous, **les causes** des problèmes rencontrés ainsi que les réponses que vous avez déjà apportées à ce problème et qui se seraient avérées insuffisantes.

Il est difficile d'identifier précisément les causes, c'est un ensemble de facteurs qui semblent jouer en défaveur de ce secteur, mais cela peut s'expliquer par :

- Une baisse de l'attractivité des métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi car les métiers du BTP ont une image à la fois pénible voir parfois risquée, qui offrent peu de perspectives d'évolution professionnelle, et assez fermés au public féminin,
- Engendrant de fortes tensions dans les formations qui aujourd'hui peinent à trouver des candidats,
- Ce qui alimente la tension en matière de recrutement sur les offres actuellement disponibles, et provoquent de la concurrence entre employeurs.

1.3 - Veuillez EXPLIQUER le **contexte** et/ou le **partenariat** qui ont inspiré(s) votre projet.
Précisez le cas échéant de quelle manière le projet vient compléter ou se démarque d'un dispositif déjà existant.

Depuis 2015, la CABBALR, en partenariat avec la Région, porte, le dispositif Proch'Emploi qui a pour objectif de faire le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui peinent à recruter. Une collaboration effective s'est mise en place entre la plateforme Proch'Emploi, la CAPEB et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ce qui a développé le nombre de recrutements de la plateforme dans le secteur du BTP, et force et de constater, que malgré une diffusion large des besoins, les offres restent parfois de nombreux mois sans aucune candidature. Mais ce travail a permis d'instaurer une collaboration entre les structures, sur le traitement des offres d'emploi, les rencontres Circuit-Court et également des interventions dans les établissements scolaires en appui à Proch'Orientation.
De plus, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane soutient le PLIE de l'Arrondissement de Béthune qui porte les clauses sociales. Aujourd'hui, la réalisation des heures prévues dans les marchés publics sont parfois difficiles à honorer faute de candidats. Et avec les perspectives des grands chantiers évoqués précédemment, cette difficulté risque de s'accroitre. De plus en plus de maîtres d'ouvrage (la Communauté d'Agglomération, le Département, les Bailleurs sociaux, les communes, VNF…) intègrent les clauses dans leurs marchés publics, ce qui augmente les volumes d'heures d'insertion, avec en parallèle la baisse du chômage.
Au regard de ces 1er constats, nous avons souhaité organiser un premier échange avec les partenaires de notre territoire afin de leur présenter la démarche et de recueillir les premières propositions d'actions. Cette rencontre s'est tenue le 3 juin en présence des partenaires suivants :

- Conseil Régional des Hauts-de-France :
  - Proch'Emploi, Proch'Orientation, Proch'Info Formation
  - Direction de la Formation Professionnelle
- PLIE de l'arrondissement de Béthune
- Mission Locale de l'Artois
- Pôle emploi
- Conseil départemental du 62
- DDETS62
- CORIF
- Education nationale :
  - IUT
  - Lycée des Travaux Publics
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CAPEB 62
- Constructys
- AKTO

Excusés : Référent Ecole-Entreprise, Campus des TP, DDETS62 – Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Pôle Emploi

Notre projet se démarquera sur les aspects suivants :
1/ **La collaboration et la synergie** entre les acteurs du territoire en amont et en aval de l'événement, au travers de :

- Notre gouvernance qui s'organise autour de temps de concertation collectifs (via les comités de pilotage) et en individuel sur des fiches de concertation partenaires qui permettront d'intégrer la participation en cohérence avec les missions de chacun,

- Notre volonté de réunir sur un événement l'eco-système du BTP, l'ensemble des

partenaires Emploi-Formation du territoire et des professionnels (actifs et employeurs), et cela dans l'objectif de proposer un événement coconstruit.

2/ **Le contenu de l'évènement** sur 2 jours qui s'articulera autour des trois enjeux suivants : faire découvrir, recruter et professionnaliser, au travers des actions et d'ateliers visant à :

- Découvrir les métiers et formations par le « Faire-Faire » sur le principe des Osons nos Talents, en s'appuyant sur les démonstrateurs métiers mis en place par les partenaires, des casques de réalité virtuelle, des maquettes proposées par la CAPEB au travers des Artisans Messagers…

- Couplé avec des témoignages et des échanges avec les apprenants (étudiants et stagiaires en formation continue) avec une mise en avant des réalisations des projets menés par les jeunes,

- De proposer un espace « Rencontres employeurs » avec l'organisation de rencontres dites de Circuits-courts via Proch'Emploi orientées BTP, d'un Job dating et/ou d'un Stage dating,

- De mettre en place des conférences à destination des professionnels du secteur sur des thématiques techniques (R&D du BTP, le chantier ERBM…) animés par nos partenaires (IUT, Campus des TP…) et des conférences orientées RH sur l'attractivité des métiers, la féminisation des métiers, les aides et mesures favorisant l'intégration aux postes de travail…

- De fixer les temps forts de cette rencontre au travers de « capsules vidéo », dédiées à des témoignages métiers de professionnels, qui pourront être réutilisées ultérieurement par les partenaires.

3/ **La mobilisation du public** sera un axe fort dans notre projet, pour cela, nous prévoyons de :

- Nous appuyer sur les actions et formations développées par les partenaires via Proch'Orientation, les établissements scolaires, les partenaires Emploi-Formation… Les actions menées en amont par les partenaires permettront de préparer les publics et seront valorisées lors de ce temps,

- Mettre en place un plan de communication à l'échelle du territoire via des spots radio, des flyers et des affiches et l'utilisation des réseaux sociaux pour faire de cet événement et du BTP un secteur dynamique et attractif,

- Faciliter l'accès à cet événement en proposant un service de ramassage sur l'ensemble du territoire pour limiter les difficultés de mobilité qui sont souvent évoquées comme frein à l'accès aux actions,

- Proposer une animation favorisant la participation des personnes en organisation un événement « fil rouge » (types escape game, quizz métiers, qui est qui géant ?...), la présence d'un animateur et de la radio pour réaliser des interviews de partenaires, professionnels et public.

2 - FINALITES DU PROJET

2.1 - Veuillez DECRIRE les **finalités** de votre projet (effets recherchés).
Précisez les métiers/compétences visés dans le cadre du projet.

Les finalités :

- Coconstruire ce projet avec les partenaires du territoire afin de créer du lien entre les différentes actions et outils permettant une meilleure connaissance du secteur des BTP
- Communiquer à l'échelle du territoire sur le secteur des BTP et son attractivité,
- Faire connaitre les métiers des BTP aux collégiens, lycéens et toutes personnes en recherche d'emploi
- Promouvoir les études et/ou parcours de formation des métiers des BTP
- Proposer des temps d'échanges entre participants et professionnels afin de développer les opportunités de stages et d'emplois
- Mettre en place des actions spécifiques à destination des femmes (exemple témoignage de cheffes d'entreprises, communication non genrée sur la publicité en amont de l'événement, des actions de sourcing spécifiques…)
- Mettre à disposition des partenaires des outils ou supports réutilisables afin de continuer la promotion des métiers du BTP à l'issue de cette rencontre.

Au regard des échanges avec les partenaires présents à notre premier comité de pilotage voici la liste des métiers non exhaustive qui pourraient faire l'objet d'actions de promotion :
Maçon (H/F), Couvreur (H/F), Menuisier-agenceur (H/F), installateur sanitaire et thermique (H/F), électricien (H/F), plaquiste (H/F), carreleur (H/F), peintre (H/F), manœuvre (H/F), bardeur (H/F), ouvrier VRD (H/F), conducteur d'engins (H/F), conducteur de travaux (H/F), topographe (H/F), …

2.2 - Veuillez PRESENTER le **caractère tangible** de l'amélioration apportée et donc, clarifier **la plus-value du projet**.
Indiquez le lien avec les engagements inscrits dans le contrat de branches.

1/ **La collaboration et la synergie** entre les acteurs du territoire en amont et en aval de l'événement, ce qui va permettre aux acteurs de mieux se connaitre et d'envisager des partenariats futurs afin de poursuivre la promotion du secteur des BTP.
2/ **La communication** autour de l'événement va permettre de mettre en avant l'attractivité de ce secteur, tout en induisant une ouverture aux femmes.
3/ **Les rencontres** réalisées durant cet événement via les stands, les conférences, les stages et/ou job dating, le Cirucit-Court…
4/ **La capitalisation** de cette rencontre au travers des « capsules vidéos » permettra aux différents partenaires de poursuivre la sensibilisation des publics au-delà de cet événement.
5/ **L'ouverture de cette manifestation au public scolaire** (collégiens et lycées), et notamment au travers de la participation de Proch'Orientation, permet ainsi de faire du secteur du BTP une opportunité d'orientation.

3 – PUBLICS CIBLES

3.1- Veuillez INDIQUER les **publics visés**

	Effectif prévisionnel	Dont Femmes	Dont Hommes
Demandeurs d'emploi	500	250	250
Dont Bénéficiaires du RSA	200	100	100
Salariés	70	35	35
Salariés précaires ou fragilisés dans leur emploi	40	20	20
Scolaires	500	250	250
TOTAL	**1110**	555	555

Précisez parmi ces publics la proportion de :

- Travailleurs handicapés : 10%
- Séniors :20%
- Jeunes :50%
- NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire):10%

3.2 – Veuillez PRECISER la **situation des publics visés** *(difficulté /atouts…).*

Pour les **demandeurs d'emploi**, nous pourrons mobiliser les partenaires afin qu'ils positionnent :

- Des demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel en lien avec le secteur des BTP,
- Des demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours de formation BTP (en cours ou à venir),
- Des demandeurs d'emploi ayant une compétence transférable au secteur des BTP,
- Des demandeurs d'emploi suivis en ateliers et chantiers d'insertion (ACI), suivis dans le cadre des clauses et/ou en entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI),
- Des demandeurs d'emploi sans projet professionnel,
- Avec des actions spécifiques pour mobiliser les femmes.

Pour les scolaires - jeunes :

- Jeunes ayant bénéficié d'une action de sensibilisation aux métiers des BTP via un témoignage de professionnel et/ou visite de chantier – actions menées par Proch'Orientation, la CAPEB…
- Jeunes intéressés par l'événement mais étant préparés en amont par les équipes pédagogiques,
- Jeunes en cours de formation dans le secteur des BTP pour découvrir les opportunités d'emploi, d'alternance, de stages…

Pour les salariés fragilisés :

- Personnes suivies dans le cadre des ACI, des ETTI voir des ETT

Pour les actifs :

- Mobilisation via les réseaux d'entreprises, les partenariat déjà crées par les partenaires types CAMPUS TP, IUT, Chefs.fes de files métiers Proch'Emploi, Artisans…

2.3.2 – Veuillez DECRIRE les modalités d'**identification et** de **positionnement des publics** ciblés sur le projet.

Pour mobiliser le public, nous nous appuierons sur le réseau des partenaires, qui sera sensibilisé au fur et à mesure de l'avancée du projet au travers des différents comités de pilotage, voici la liste des partenaires d'ores et déjà impliqués sur le projet :
Pôle emploi, Mission locale de l'artois, PLIE de l'arrondissement de Béthune, Conseil Départemental du 62, Organismes de formation, structures de l'IAE, CCAS, référents Politique de la ville et travailleurs sociaux.
Et travailler en parallèle avec les bailleurs sociaux pour informer les locataires qui seraient en recherche d'emploi, via une information spécifique transmise aux concierges et en affiche dans les entrées d'immeubles.

4 – METHODE

4.1 – Veuillez DETAILLER les différentes **phases** du projet et leur **calendrier**. *La durée du projet sera au maximum de 12 mois à compter du début de l'opération.*

Le projet se déroule sur 12 mois du 3 juin 2022 au 3 juin 2023, avec les jalons suivants :
3 juin 2022 : 1er comité de pilotage des partenaires pour présenter le projet et valider l'adhésion

20 juin 2022 : Transmission aux partenaires d'une fiche de concertation afin d'inscrire des idées d'actions en lien avec ce projet

11 juillet 2022 : 2ème comité de pilotage : échanges autour des 1ères propositions et planification des actions à mener

Septembre – Octobre 2022 : comité de pilotage et démarrage des actions de préparation des publics + élargissement du réseau des partenaires, incluant les organismes de formation et les établissements scolaires, les partenaires de l'emploi-formation et les communes du territoire

Novembre 2022 à janvier 2023 : Déroulement des actions de préparation des publics + mobilisation des intervenants extérieurs pour créer la communication et l'organisation logistique et planifier les conférences

Janvier 2023 : Comité de pilotage sur l'avancement des actions et organisation de l'événement « Qui fait quoi ? » avec un axe fort sur la mobilisation des réseaux de chaque participant => rédaction d'un courrier officiel

Février à mars 2023 : Mise en place des actions de mobilisation des publics + courrier d'invitation pour mobiliser les entreprises pour les stands, les conférences et le job dating
Début mars 2023 : Démarrage de la campagne de communication avec les affiches, flyers et les spots radio + coordination de l'ensemble des intervenants pour planifier l'organisation

6 et 7 avril 2023 : **BATI TON PROJET** : EVENEMENT DE VALORISATION DES METIERS BTP

Mai 2023 : Comité de pilotage : bilan de l'événement / résultats des enquêtes de satisfaction et partages des réussites et des axes d'amélioration

Juin 2023 : Transmission des capsules vidéos aux partenaires pour pérenniser les actions de sensibilisation en faveur des métiers des BTP

4.2 – Veuillez EXPLICITER les modalités de **conduite et** de **suivi du projet** (*pilotage, régulation,…)*

Dès le démarrage, ce projet a été présenté comme un projet coconstruit avec les partenaires professionnels du secteur du BTP et les partenaires emploi-formation, ce qui induit de nombreux temps d'échanges individuels et collectifs, qui seront pilotés par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Cette dernière aura un rôle de « chef d'orchestre » pour mobiliser et coordonner les interventions de chaque partenaire, et mettre à disposition le matériel nécessaire pour organiser l'événement. La communication sera également coordonnée par la communauté d'agglomération et sera relayée sur les différents canaux : site internet, magazine de l'agglo, facebook, LinkedIn Emploi…

En dehors de l'organisation des comités de pilotage, nous allons également mettre à disposition des partenaires des outils de coordination et de pilotage de projet tels que :

- Pour les comités de pilotage et l'évaluation du projet : feuille d'émargement, powerpoint, comptes-rendus, enquêtes de satisfaction…
- Pour le suivi et la coordination : fiche projet, fiche de coordination, courrier officiel et note descriptive du projet, fiches techniques pour évaluer les besoins matériels des participants, des tableaux partagés…
- Pour la communication du projet : le courrier d'invitation, les affiches, les flyers…

4.3 – Veuillez DECRIRE les **moyens humains** mobilisés *(ETP/fonctions/ compétences). Si le projet est conduit avec d'autres partenaires, données à fournir pour chaque partenaire. Nb : Si le projet prévoit l'utilisation de prestataires externes, il sera demandé de fournir des références à la Région dans le cadre de l'instruction.*

Comme précisé, le pilotage et la coordination du projet sont assurés par la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, au travers d'une partie du temps (0.25 ETP) du poste de chargée de mission Emploi – Formation. Ce poste est sous la responsabilité de la Direction de l'Emploi et de la Création d'activités, et a pour missions de contribuer à la définition des axes stratégiques de la politique emploi formation de la Communauté d'Agglomération, de favoriser la lisibilité de l'offre emploi/formation du territoire et de contribuer au développement d'outils de lutte contre les exclusions.

Et en complément pour le pilotage du projet, il sera prévu des temps de pilotage portés par la Direction de l'Emploi et de la Création d'activités. En parallèle, les autres services de l'agglomération pourront être sollicités pour la mise à disposition de moyens matériels

nécessaires à la bonne réalisation de l'événement au travers des services techniques et du service de la communication.

4.4 – Veuillez LISTER les **moyens matériels** et leurs modalités d'utilisation.
Identifiez les équipements à acquérir servant le projet.

- La communication : affiches, flyers, spots radio,
- Les transports : mise en place d'un service de navettes,
- L'animation du salon : un animateur expert dédié à la présentation des stands, les simulateurs, la réalisation des capsules vidéos,
- Les frais annexes : les repas pour les participants pour les deux jours, la sécurité du lieu, les consommables pour les partenaires

NB : les moyens financiers seront décrits via l'annexe 5 BUDGET PREVISIONNEL

5 – EVALUATION

5.1 – Veuillez ENONCER et EXPLICITER la méthode globale et les critères d'**évaluation du projet.**

- Nombre de partenaires présents
- Nombre de stands, de conférences
- Nombre de participants, en détaillant : entreprises, actifs, demandeurs d'emploi, femmes, scolaires…
- Nombre d'entretiens et Nombre d'opportunités post-événement : stages, alternance, emploi
- Nombre de capsules vidéos réalisées
- Résultats des enquêtes de satisfaction

5.2 – Veuillez ENONCER et EXPLICITER les **objectifs** que vous vous fixez et les modalités de mesure des **résultats**.

Réunir sur 2 jours l'ensemble des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi, les représentants des secteurs, les réseaux d'entreprises pour favoriser l'attractivité des métiers du BTP :

- Nombre de partenaires présents
- Nombre de stands, de conférences
- Nombre de participants, en détaillant : entreprises, actifs, demandeurs d'emploi, femmes, scolaires… (cf tableau des cibles)
- Nombre d'entretiens et Nombre d'opportunités post-événement : stages, alternance, emploi

6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez INDIQUER dans cette rubrique toute information complémentaire sur le projet que vous jugez utile de porter à notre connaissance *(exemple : perspectives d'élargissement, expérimentation territoriale…)*.

7 – SYNTHESE DU PROJET

Veuillez PRESENTER **une synthèse du projet** pour lequel vous faites la demande de subvention en suivant l'ordre des items ci – dessous :

Objet
Publics
Objectifs
Caractéristiques principales du projet
Plus-value(s)
Indicateurs de résolution du ou des problèmes initiaux

Contexte :

De nombreux projets structurants tels que la rénovation du Bassin Minier, le canal Seine-Nord, ainsi que les nombreuses opportunités d'emploi non pourvues, nous ont amenés à une réflexion commune autour de la mise en place d'un événement de promotion des métiers et des perspectives d'évolution professionnelle que présentent les secteurs attractifs des Travaux publics et du Bâtiment.

Objectif :

A l'échelle du territoire, organiser un événement collaboratif visant à promouvoir les métiers et les opportunités d'emploi dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics

Cibles :

- Tous les demandeurs d'emploi avec une priorité donnée sur certaines actions aux jeunes, aux bénéficiaires du RSA et aux femmes
- Scolaires en associant les familles et les professeurs principaux
- Entreprises et salariés

Format :

- Un événement fédérateur sur deux jours, rassemblant l'ensemble des partenaires, avec un jour dédié au public scolaire, et le second à destination des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises.
- Dates prévisionnelles : 6 et 7 avril 2023
- Lieu: Campus des TP

Partenaires associés :

- Conseil Régional des Hauts-de-France :
  - Proch'Emploi, Proch'Orientation, Proch'Info Formation
  - Direction de la Formation Professionnelle
- PLIE de l'arrondissement de Béthune
- Mission Locale de l'Artois
- Pôle emploi
- CD62
- DDETS62
- CORIF
- Organismes de formation du territoire
- Education nationale :
  - Référent Ecole – Entreprise
  - IUT
  - Lycées spécialisés : Lycée des Travaux Publics, Lycée Flora Tristan
  - Collèges du territoire
- Campus des Travaux Publics
- Fédération du Bâtiment
- GEIQ BTP
- GEIQ PRO TP
- CD2E
- IRIAE et les SIAE du territoire
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CAPEB 62

- CAPEB HAUTS DE FRANCE
- Constructys
- PRACTEE
- AKTO
- FR TP

Plus- value et Contenu prévisionnel :

Notre projet se démarquera sur les aspects suivants :
1/ **La collaboration et la synergie** entre les acteurs du territoire en amont et en aval de l'événement, au travers de :

- Notre gouvernance qui s'organise autour de temps de concertation collectifs (via les comités de pilotage) et en individuel sur des fiches de concertation partenaires qui permettront d'intégrer la participation en cohérence avec les missions de chacun,

- Notre volonté de réunir sur un événement l'eco-système du BTP, l'ensemble des partenaires Emploi-Formation du territoire et des professionnels (actifs et employeurs), et cela dans l'objectif de proposer un événement coconstruit.

2/ **Le contenu de l'évènement** sur 2 jours qui s'articulera autour des trois enjeux suivants : faire découvrir, recruter et professionnaliser, au travers des actions et d'ateliers visant à :

- Découvrir les métiers et formations par le « Faire-Faire » sur le principe des Osons nos Talents, en s'appuyant sur les démonstrateurs métiers mis en place par les partenaires, des casques de réalité virtuelle, des maquettes proposées par la CAPEB au travers des Artisans Messagers…

- Couplé avec des témoignages et des échanges avec les apprenants (étudiants et stagiaires en formation continue) avec une mise en avant des réalisations des projets menés par les jeunes,

- Création d'un parcours accompagné permettant de comprendre les enjeux d'attractivité du secteur et d'accompagner les participants sur l'ensemble de l'offre de service de l'événement,

- De proposer un espace « Rencontres employeurs » avec l'organisation de rencontres dites de Circuits-courts via Proch'Emploi orientées BTP, d'un Job dating et/ou d'un Stage dating,

- De mettre en place des conférences à destination des professionnels du secteur sur des thématiques techniques (R&D du BTP, le chantier ERBM…) animés par nos partenaires (IUT, Campus des TP, CD2E…) et des conférences orientées RH sur l'attractivité des métiers, la féminisation des métiers, les aides et mesures favorisant l'intégration aux postes de travail…

- De fixer les temps forts de cette rencontre au travers de « capsules vidéo », dédiées à des témoignages métiers de professionnels, qui pourront être réutilisées ultérieurement par les partenaires.

3/ **La mobilisation du public** sera un axe fort dans notre projet, pour cela, nous prévoyons de :

- Nous appuyer sur les actions et formations développées par les partenaires via Proch'Orientation, les établissements scolaires, les partenaires Emploi-Formation… Les actions menées en amont par les partenaires permettront de préparer les publics et seront valorisées lors de ce temps,

- Mettre en place un plan de communication à l'échelle du territoire via des spots radio, des flyers et des affiches et l'utilisation des réseaux sociaux pour faire de cet événement et du BTP un secteur dynamique et attractif,

- Faciliter l'accès à cet événement en proposant un service de ramassage sur l'ensemble du territoire pour limiter les difficultés de mobilité qui sont souvent évoquées comme frein à l'accès aux actions,

- Proposer une animation favorisant la participation des personnes en organisation un événement « fils rouge » (types escape game, quizz métiers, qui est qui géant ?...), la présence d'un animateur et de la radio pour réaliser des interviews de partenaires, professionnels et public.

Annexe 1 : FICHE D'IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

➥ Raison sociale : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
Sigle (le cas échéant) : CABBALR

➥ Coordonnées du siège social :

- Adresse postale : 100 avenue de Londres 62400 BETHUNE

- Adresse de correspondance (si différente de celle du siège social) : 119 rue du Conseil de l'Europe 62700 BRUAY LA BUISSIERE

- Téléphone : 03 21 61 49 04

- Mél : valerie.morel@bethunebruay.fr

- Site Internet (le cas échéant) : https://agglo.bethunebruay.fr

➥ Identification : *Cocher la case correspondante*

SIRET/SIREN : 20007246000013

Code NAF :8411Z

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE AYANT QUALITE A ENGAGER JURIDIQUEMENT LA STRUCTURE

➥ Nom : GACQUERRE Prénom : Olivier

➥ Fonction : Président

➥ Téléphone : 0321615000

➥ Mél : olivier.gacquerre@bethunebruay.fr

Elu signataire du dossier par délégation : Monsieur Steve Bossart Vice-Président en charge du Développement Economique, de l'Emploi et de la Transition Numérique
Steve.bossart@bethunebruay.fr

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE OPERATIONNEL DU PROJET

➥ Nom : MOREL Prénom : Valérie

➥ Fonction : Directrice Création d'activité et Développement de l'Emploi

➥ Téléphone : 0321614904

➥ Mél : valerie.morel@bethunebruay.fr

➥ Identification et coordonnées de la personne chargée du dossier de subvention (si différent) :

Annexe 2 : ATTESTATION DE REGIME FISCAL

Je soussigné(e), Steve Bossart Vice-Président en charge du Développement économique, de l'Emploi et de la Transition Numérique à la communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (nom de l'agent comptable ou du représentant légal), de (Nom de l'établissement) certifie que les participations financières, dont la subvention allouée par la Région Nord - Pas de Calais, relatives à la réalisation de l'opération référencée ci-dessus :

- X ne seront pas assujetties à la TVA,

- ☐ seront assujetties à la TVA.

Fait à Bruay la Buissière, le 25 juillet 2022

Signature

Annexe 3 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), Steve Bossart Vice-Président en charge du Développement économique, de l'Emploi et de la Transition Numérique

Représentant(e) légal(e) de l'organisme,

- certifie que l'organisme est régulièrement déclaré,

- certifie que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

Fait, le 25 juillet 2022 à Bruay la Buissière

Signature

Annexe 4 : CHARTE DE LAÏCITE

Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines

Préambule

Collectivité territoriale de la République, la Région Hauts-de-France veille, dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre de ses compétences, au respect du principe de laïcité et des valeurs de la République tels que fixés par la Constitution du 04 octobre 1958 et les textes auxquels elle se réfère :

« **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion** ».

La laïcité est un principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.
Valeur positive d'émancipation, elle est garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir.
La transmission de ce principe est indispensable pour permettre l'exercice de la citoyenneté et l'épanouissement de la personnalité de chacun, dans le respect de l'égalité des droits et des convictions, et dans la conscience commune d'une fraternité partagée autour des principes fondateurs de notre République.

Convaincue que les associations jouent un rôle essentiel dans l'animation du territoire, le développement local et la cohésion sociale, la Région Hauts-de-France, souhaite travailler avec elles à la réaffirmation, au partage et au respect de ces principes et valeurs fondamentales.

En tant qu'association, vous souhaitez solliciter le concours de la collectivité régionale.

Aussi, cette charte vous rappelle les principes et valeurs auxquels votre association doit souscrire pour que votre demande puisse être instruite :

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

En signant cette charte, votre association s'engage à :

- respecter ces principes républicains dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour lequel elle sollicite le soutien de la Région Hauts-de-France ;
- à respecter les engagements, énumérés ci-après, afin de promouvoir concrètement la mise en œuvre de ces principes.

Engagements de l'association :

Nous, , représentants de l'association , nous engageons à :

- promouvoir les principes inscrits dans le préambule de la charte régicnale et des valeurs républicaines par différents moyens et sous différentes formes permettant d'attester de la prise en compte et de la diffusion desdits principes : affichage, communications publiques, manifestations dédiées, intégration dans les règles de fonctionnement de la structure et plus généralement toute initiative permettant de retracer les actions de l'association en faveur du respect et de la promotion desdits principes.

- réfléchir aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité au sein de notre structure.

- proscrire, dans le fonctionnement de notre association et dans la mise en œuvre des projets qu'elle porte, toutes les violences et toutes les discriminations.

- promouvoir une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Manquements aux engagements de la présente Charte :

Nous attestons avoir été informés que la présente Charte est une pièce du dossier de demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France.

En conséquence, en cas de manquement grave et avéré aux engagements précités, et à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par les services de la Région Hauts-de-France, notre association signataire ne pourra prétendre au versement de la subvention régionale ou devra rembourser les sommes indûment versées, dans les conditions précisés par le règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France.

Le , à

Lu et approuvé, bon pour engagement,

Nom et prénom du représentant légal de l'association

Signature

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3 : Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5 : La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6 : La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8 : La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9 : Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12 : La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14 : Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15 : La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16 : Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17 : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Annexe 5 – BUDGET PREVISONNEL

Budget prévisionnel du projet ou de l'action			
Exercice :	2022 - 2023		
Date de début : juin 2022		Date de fin : juin 2023	
Les montants seront exprimés en TTC			
Le total des charges doit être égal au total des produits			
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60- Achats		**70- Ventes de produits finis, de marchandises, de prestations de services**	
Prestations de service Achats matières et fournitures Autres fournitures	11 200		
61- Services extérieurs		**74- Subventions d'exploitation**	
Locations Entretien et réparation Assurance Documentation		Etat Région(s) *Emplois solidaires* *Emplois d'avenir* *Autres aides régionales* Département(s) Intercommunalité(s) Commune(s)	50 000
62- Autres services extérieurs		Organismes sociaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres	37 000	Fonds européens Agences de services et de paiement (ex: CNASEA) Autres établissements publics Aides privées	12 500

63- Impôts et taxes	**75- Autres produits de gestion courante**

Impôts et taxes sur rémunération, Autres impots et taxes		Cotisations Dons manuels, legs,…	
64- Charges de personnel		**76- Produits financiers**	
Rémunération des personnels (artistes, techniciens, administratif, …) Charges sociales Autres charges de personnel	14 300		
65- Autres charges de gestion courante		**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
Droits d'auteur			
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres			
Total des charges	0	Total des produits	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	62 500	TOTAL	62 500

Annexe 6 : PRESENTATION DU CADRE D'INTERVENTION
APPUI AUX CONTRATS DE BRANCHES – voté en séance plénière du 30 juin 2020

Préambule

Les « Contrats de branches » constituent la déclinaison opérationnelle conjointe, sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques, du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II) et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ils définissent des orientations communes et prioritaires et posent un certain nombre d'engagements concrets et mutualisant pour les différents partenaires associés : les fédérations, les branches, la Région, l'Etat et ses différents services (Pôle Emploi, DIRECCTE, Rectorat).

Depuis leur adoption par l'assemblée délibérante le 14 décembre 2018, un travail partenarial de proximité a permis la mise en œuvre de ces 13 contrats de branches. Celui-ci s'est traduit par une mobilisation constatée de tous les acteurs au travers notamment de 14 comités de pilotage, 15 comités techniques, 40 réunions de travail dans le cadre des hubs emploi-formation, 6 événements. Des avancées importantes ont été faites sur une grande majorité des 200 fiches engagements et de nouveaux projets ont été identifiés.

Fort de cette expérience, il apparaît opportun d'amplifier l'accompagnement de ces travaux partenariaux afin de poursuivre les actions engagées et répondre aux nouvelles problématiques identifiées.

Le présent cadre d'intervention vise à identifier les démarches, projets et outils susceptibles de faire l'objet d'un co-financement par la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'accompagnement et l'appui aux contrats de branches, exclusivement de tout autre cadre d'intervention Région. Les projets seront administrés et mis en œuvre par les porteurs qui pourront en assurer le co-financement.
Cet accompagnement portera sur les quatre volets suivants :
- Volet 1 : l'appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques emploi-formation et de leurs besoins,
- Volet 2 : l'accompagnement des dirigeants d'entreprise sur les leviers du développement économique, de l'emploi et de la formation,
- Volet 3 : l'accompagnement des hubs emploi-formation,
- Volet 4 : l'information et la formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques.

I) Contexte

Au mois de mars 2017, la Région Hauts-de-France s'est dotée de sa stratégie de développement économique et de sa stratégie de formation, à travers l'élaboration de deux documents :

- le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),
- et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), qui comprend le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

Les 13 « **Contrats de branches** (CB) » constituent la déclinaison opérationnelle conjointe de ces plans stratégiques sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques. Ils définissent des orientations communes et prioritaires et posent un certain nombre d'engagements concrets mutualisant, pour leur réalisation, les outils et les moyens des différents partenaires associés : les fédérations professionnelles, les branches professionnelles, la Région, l'Etat et ses différents services (Pôle Emploi, DIRRECTE, Rectorat).

Ces contrats de branches, animés par la Région, se sont dotés d'instances opérationnelles de travail. Pour la plupart, cette instance a pris la forme particulière d'un : « **Hub emploi-formation** » qui intervient en transversalité sur les questions économiques, de formation et d'emploi. Celle-ci est chargée de revisiter les processus de recrutement et de formation afin de trouver des solutions concrètes et innovantes aux problématiques emploi-formation des entreprises. Ses principaux objectifs sont :

- Agir avec célérité et efficacité sur les problématiques de recrutement en ciblant prioritairement des PME et TPE,
- Faciliter les mises en relation et la coordination des actions entre les entreprises et les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

Par ailleurs, la **réforme de la formation professionnelle** (Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») entrée en vigueur le 5 septembre 2018, transforme en profondeur l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment en confiant davantage de responsabilités aux branches professionnelles et en portant une ambition forte visant à créer une société des compétences inclusive.

Cela s'est notamment traduit par :

- L'agrément par l'Etat, au 1er avril 2019, de 11 Opérateurs de compétences (OPCO), en lieu et place des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ils ont pour mission principale d'assurer le financement et l'essor des contrats en alternance et du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés. En parallèle, les OPCO doivent apporter un appui technique aux branches professionnelles et enfin assurer un service de proximité au bénéfice des TPE et PME pour toutes les questions ayant trait à la formation, aux RH et aux compétences. Dans ce cadre, ils voient leurs missions d'observatoire et d'études renforcées.
- Le transfert et le pilotage financier de l'apprentissage des Régions vers les branches professionnelles et leurs OPCO à compter du 1er janvier 2020, avec pour ambition forte de lutter plus efficacement encore contre le chômage des jeunes, de développer l'offre de formation en apprentissage et d'en faire une voie d'excellence mais aussi de réussite pour tous les jeunes.

- Les Régions continuent d'une part à jouer un rôle majeur en matière d'investissement, de complément aux niveaux de prise en charge fixés par les branches pour soutenir les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et ce, quand des besoins d'aménagement du territoire ou de développement économique qu'elle identifie le justifient , d'autre part à soutenir les jeunes et notamment, les apprentis (aides au transport, fonds de solidarité, etc). Enfin, la compétence des régions en matière d'orientation est étendue à l'information sur les métiers et les secteurs d'activité à destination des jeunes en cours de scolarité (lycéens, collégiens notamment).

Enfin, le **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences** (PRIC) a été signé le 08 février 2018. Il constitue un cadre d'amplification des efforts conjoints Etat-Région de formation en faveur des publics demandeurs d'emploi. Ce nouveau cadre d'action s'appuiera particulièrement sur la dynamique des contrats de branches pour optimiser l'adaptation des formations aux besoins des entreprises.

II) Objectifs du cadre d'intervention

- Renforcer la connaissance et la prise en compte des besoins territoriaux de formation et de compétences,
- Accompagner les branches professionnelles et leurs OPCO dans l'outillage et la production de données régionales Hauts-de-France sur les champs de la formation, de l'emploi et du marché du travail,
- Améliorer l'attractivité des secteurs et des métiers,
- Améliorer l'information et l'orientation des jeunes, de leur famille et des adultes,
- Alimenter les processus de structuration de l'offre de formation professionnelle initiale et continue, par une concertation permanente avec les branches professionnelles,
- Identifier avec chacune des branches professionnelles les parcours et modules de formation les mieux adaptés pour répondre aux besoins de l'économie régionale,
- Soutenir les dynamiques de coopération sectorielles et territoriales en matière d'emploi et de formation et favoriser la mise en relation des acteurs et des publics,
- Répondre aux problématiques de recrutement des entreprises,
- Accompagner les entreprises dans leur transformation écologique et numérique,
- Augmenter l'employabilité et l'emploi des habitants de la région, notamment des publics les plus éloignés de l'emploi,
- Consolider un partenariat opérationnel avec les branches professionnelles et les OPCO pour une meilleure articulation entre la formation et les évolutions de l'emploi par filière économique.

III) Description

Dans le cadre de l'Appui aux contrats de branches, les partenaires peuvent solliciter l'appui de la Région, sur les axes et conditions suivantes :

1. l'appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques emploi-formation et de leurs besoins,
2. l'accompagnement des dirigeants d'entreprise sur les leviers du développement économique, de la formation et de l'emploi,
3. l'accompagnement des hubs emploi-formation.

4. l'information et la formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques

Ainsi, au titre notamment du PACTE conclu avec l'Etat, la Région (en partenariat avec l'Etat) aura la possibilité, en plus de cofinancer des dépenses de fonctionnement d'étendre ses financements aux projets d'investissements, dans le cadre des 4 volets présentés ci-dessous.

Ces quatre volets sont détaillés ci-après.

IV) Modalités de mise en œuvre opérationnelle

⇒ Ciblage des secteurs d'activités prioritaires :

- Secteurs identifiés dans le cadre des contrats de branches,
- Secteurs confrontés à des difficultés d'attractivité, de recrutement ou liées à des mutations économiques.

⇒ Modalités de contractualisation : mode subvention

Contractualisations sectorielles ou intersectorielles : contractualisation avec les branches professionnelles et/ou les OPCO sur des plans d'actions opérationnels privilégiant le cofinancement.